

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MARS 2016**

**Étaient présents** : M. SCHERER Sylvain, Maire, Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. HAMON Rémi, M. CHAIGNEAU Jacky, Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. FOUCHER Pierre-Michel, Adjoints, Mme DOUSSET Noëlle, M. MORANTIN Michel, Mme SUEL Jeannine, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. LE LOHE Fabrice, Mme RAILLARD Noëlle, M. LHERMITE Denis, M. PILLOT Axel, Mme LEFEVRE Yolande, M. HAILLOT Laurent, Mme ARNAUDEAU Nadia, M. MARTIN Thierry, M. L'HOTELIER Jean.

**Étaient absents excusés** : M. GUIBOUIN Thierry, pouvoir donné à M. PEZET Thierry, Mme SERENNE Valérie, pouvoir donné à M. CHAIGNEAU Jacky, Mme MORVAN Isabelle, pouvoir donné à M. HAILLOT Laurent.

**A été élu secrétaire de séance** : Mme LEFEVRE Yolande

**ORDRE DU JOUR**

**I – FINANCES / RESSOURCES HUMAINES**

- A. Comptes de gestion 2015
- B. Compte administratif du budget principal 2015
- C. Compte administratif du budget annexe « locaux commerciaux » 2015
- D. Affectation des résultats 2015
- E. Vote du Budget principal 2016
- F. Vote du budget annexe « locaux commerciaux » 2016
- G. Vote des taux d'imposition
- H. Subvention à l'association « Union Frossetine »
- I. Modification du tableau des effectifs

**II – CONTRATS ET CONVENTIONS**

- A. Convention pour la formation d'agents communaux au brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

**III – PONT DES CHAMPS NEUFS**

- A. Fond de Soutien à l'Investissement Local – Demande de subvention

**IV – VENTES ET ACQUISITIONS**

- A. Acquisition maison 1 place du calvaire
- B. Engagement de la procédure d'acquisition des parcelles constituant les emplacements réservés n°11, 12, 13 et 14 pour la liaison piétonne/cyclable Le Migron/Bourg de Frossay

**V – VOIRIE**

- A. Numérotation des hameaux

**VI – CULTURE**

- A. Dénomination salle Espace Culturel

**VII- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

## TRAITEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme LEFEVRE est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### I - FINANCES

#### **A. Vote des comptes de gestion 2015**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le compte de gestion pour l'exercice 2015

#### **B. Vote des comptes administratifs 2015**

- Budget principal :

M. CHAIGNEAU Jacky, Adjoint aux Finances, présente aux membres du Conseil Municipal, le compte administratif 2015 du budget principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses = 1.779.339,23 €

Recettes = 2.366.421,82 €

Excédent de fonctionnement = 587 082,59 €

Section d'investissement :

Dépenses = 949.777,20 €

Recettes = 1.234.001,56 €

Excédent d'investissement = 284 224,36 €

Ainsi, M. CHAIGNEAU précise que l'excédent dégagé en 2015 permet de résorber le déficit cumulé existant mais qu'il faut maintenir ce cap dans la mesure où la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2017 peut avoir des impacts conséquents sur les recettes de la commune.

- Budget annexe des locaux commerciaux :

M. CHAIGNEAU Jacky, Adjoint aux Finances, présente aux membres du Conseil Municipal, le compte administratif 2015 du budget annexe des locaux commerciaux :

Section de fonctionnement :

Dépenses = 1.853,49 €

Recettes = 25.164,85 €

Excédent de fonctionnement = 23.311,36 €

Section d'investissement :

Dépenses = 23.733,53 €

Recettes = 27.807,17 €

Excédent d'investissement = 4.073,64 €

M. le Maire quitte la salle.

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à 19 voix POUR et 4 abstentions pour le budget commune et à l'unanimité des membres présents et représentés pour le budget annexe,

- Approuve les comptes administratifs 2015 pour le budget principal et le budget annexe des locaux commerciaux,
- Constate les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion du receveur Municipal,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **C. Affectation des résultats 2015**

#### **Budget Commune**

Résultats de fonctionnement : + 587 082,59 €

Résultats d'investissement : + 284 224,36 €

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à 19 voix POUR et 4 abstentions pour le budget commune et à l'unanimité des membres présents et représentés pour le budget annexe,

- Décide d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2015 – budget commune s'établit comme suit :
  - Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement (compte 1068) : 587 082,59 €
  - Affectation de la totalité de l'excédent d'investissement en section d'investissement (compte 001) : 284 224,36 €

#### **Budget annexe des Locaux Commerciaux**

Résultats de fonctionnement : + 23 311,36 €

Résultats d'investissement : + 4 073,64 €

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2015 – budget commune s'établit comme suit :
  - Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement (compte 1068) : 23 311,36 €
  - Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement (compte 001) : 4 073,64 €

### **D. Budgets Primitifs 2016**

#### **Budget général – Commune :**

Il s'équilibre de la façon suivante :

- ✓ Fonctionnement : 2 214 000,42 €
- ✓ Investissement : 3 261 953,66 €

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés par 20 voix pour et 3 abstentions,

- Adopte la section de fonctionnement :
  - En dépenses : par 20 voix pour et 3 abstentions au niveau de chaque chapitre
  - En recettes : par 20 voix pour et 3 abstentions au niveau de chaque chapitre
- Adopte la section d'investissement :
  - En dépenses : par 20 voix pour et 3 abstentions au niveau de chaque chapitre
  - En recettes : par 20 voix pour et 3 abstentions au niveau de chaque chapitre

### **Budget annexe – Locaux commerciaux :**

Il s'équilibre de la façon suivante :

- ✓ Fonctionnement : 24 503,74 €
- ✓ Investissement : 44 153,98 €

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte la section de fonctionnement :
  - En dépenses : à l'unanimité au niveau de chaque chapitre
  - En recettes : à l'unanimité au niveau de chaque chapitre
- Adopte la section d'investissement :
  - En dépenses : à l'unanimité au niveau de chaque chapitre
  - En recettes : à l'unanimité au niveau de chaque chapitre

### **E. Vote des taux d'imposition**

<b>Taxes</b>	<b>Base d'imposition 2015</b>	<b>Taux 2015</b>
Taxe d'habitation	2 421 000 €	19,13 %
Taxe foncière bâti	1 585 000 €	20,26 %
Taxe foncière non bâti	241 500 €	46,03 %

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

### **F. Subvention à l'association « Union Frossetine »**

L'union Frossetine, association de la commune qui entretient la Cour du Pain et réalise de nombreuses manifestations notamment de théâtre et d'organisation des arbres de Noël pour les écoles, a demandé une subvention de 700 € pour continuer son activité cette année.

### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'octroyer une subvention de 700 € à l'association « Union Frossetine »

### **G. Modification du tableau des effectifs**

Un agent ayant demandé à diminuer son temps de travail en passant de 7,11/35<sup>ème</sup> à 6/35<sup>ème</sup>, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

# TABLEAU DES EFFECTIFS mis à jour au 21 mars 2016

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>Filière administrative</b>			
<b>Cadre d'emploi des attachés</b>			
Attaché	A	1	Temps complet
<b>Cadre d'emploi des rédacteurs</b>			
Rédacteur	B	2	Temps complet
<b>Cadre d'emploi des adjoints administratifs</b>			
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	Temps non complet - 31/35ème
<b>Filière Médico-sociale</b>			
<b>Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</b>			
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	3	Temps non complet - 28/35ème
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	Temps non complet - 28/35ème
<b>Filière technique</b>			
<b>Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux</b>			
Agent de maîtrise principal	C	1	Temps complet
Agent de maîtrise	C	1	Temps complet
<b>Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux</b>			
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	Temps complet
Adjoint technique de 1ère classe	C	2	1 poste à temps complet 1 poste à temps non complet - 28/35ème
Adjoint technique de 2ème classe	C	15	3 postes à temps complet 1 poste à temps non complet - 24/35ème 1 poste à temps non complet 7,25/35ème 1 poste à temps non complet - 17,9/35ème 1 poste à temps non complet - 16/35ème 1 poste à temps non complet - 12,6/35ème 1 poste à temps non complet - 9,35/35ème 1 poste à temps non complet - 8,13/35ème 4 postes à temps non complet - 7,72/35ème 1 poste à temps non complet 6/35ème

## **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de modifier le tableau des effectifs tels que présentés ci-dessus

## **II – CONTRATS ET CONVENTIONS**

### **A. Convention pour la formation d'agents communaux au « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur »**

La CCSE a proposé à la commune la possibilité d'inscrire 2 agents communaux à la formation « BAFA ». En effet, le BAFA est un brevet qui permet d'animer des séjours de loisirs éducatifs d'enfants et accéder à cette formation permet à la commune de professionnaliser son personnel communal du service affaires scolaires. Ainsi, la commune a répondu de façon favorable.

Il convient de conventionner afin de définir les modalités juridiques, techniques et financières présidant à sa mise en œuvre. La participation de la commune s'élèvera à 150 € par stagiaire.

## **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise M. le Maire à signer la convention pour la formation d'agents communaux au « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs »

## **III – PONT DES CHAMPS NEUFS**

### **A. Fond de Soutien à l'Investissement Local – demande de subvention**

La loi de Finances 2016 a acté le choix du gouvernement en matière d'investissement public local.

L'effort de l'Etat se traduit par une enveloppe de 500 millions d'euros supplémentaires qui se répartissent de la façon suivante :

- Ils sont consacrés à 7 grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités :
  - ✓ La rénovation thermique
  - ✓ La transition énergétique
  - ✓ Le développement des énergies renouvelables
  - ✓ La mise aux normes des équipements publics
  - ✓ Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
  - ✓ Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
  - ✓ La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Les critères d'utilisation de cette enveloppe sont :

- o Projet de 100 000 € HT minimum
- o Montant de la subvention : minimum 30 000 € et jusqu'à 80% du montant total HT
- o Conditions de versement : l'opération doit démarrer au plus tard le 31/12/2016 et sur une durée de 4 ans maximum

La commune est propriétaire du pont des Champs Neufs depuis la fin de l'année 2015. Devant la vétusté et la dangerosité de l'ouvrage, la circulation de celui-ci est interdite depuis le 07 octobre 2010.

D'après une expertise et un diagnostic sur son état, les travaux s'élèvent à 350 000 € HT

Compte tenu du montant du projet, il importe de solliciter une subvention dans le cadre du Fond de Soutien à l'Investissement Local.

T. Haillot demande pourquoi le choix du scénario minimum a été fait. M. le Maire répond que la commune doit faire des choix, notamment sur le plan financier et que si l'on souhaite voir réaliser l'aménagement du bourg, la commune ne peut se permettre un scénario avec des travaux plus importants. De plus, Le Conseil départemental suit la commune uniquement sur ce scénario.

#### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à 21 voix POUR et 2 abstentions des membres présents et représentés,

- Autorise M. le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'Etat

#### **IV – VENTES ET ACQUISITIONS**

##### **B. Acquisition de la parcelle AH n°239 sis 1 place du Calvaire**

A la demande du conseil municipal, sur proposition des propriétaires, Le service des Domaines a évalué la parcelle cadastrée AH 239 à 89 000 €.

#### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve l'acquisition à l'amiable de la parcelle n°AH 239 appartenant aux Consorts LECUYER au prix de 89 000 € toutes indemnités confondues
- Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget de l'exercice 2016,
- Charge M. le Maire de signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de cette acquisition

##### **C. Engagement de la procédure d'acquisition des parcelles constituant l'emplacement réservé pour la liaison piétonne Le Migron/Bourg de Frossay**

Certaines parcelles longeant la route pour aller vers le Migron, en partant du bourg constituent un emplacement réservé sur le Plan Local d'Urbanisme. Cet emplacement réservé constitue une réserve foncière dans le cadre de la réalisation d'une liaison piétonne entre le Migron et le bourg de Frossay.

#### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'engager la procédure d'acquisition à l'amiable d'une partie des parcelles cadastrées ZM 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 29, ZI 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 116, 128 et 131

- Charge M. le Maire de mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de ces acquisitions jusqu'à la signature d'une promesse de vente.

## V – VOIRIE

### A. Numérotation des hameaux

Les riverains des hameaux suivants sollicitent une numérotation des habitations, notamment pour simplifier la réception du courrier et des colis :

La Peignerie, le Taillis de la Peignerie et la Gruanderie.

## VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise M. le Maire à numérotter les hameaux précités

## VI – CULTURE

### A. Dénomination salles espace Culturel

Les salles à l'étage de l'espace culturel n'ont pas de noms. La commission Culture propose de dénommer les salles de la façon suivante :

- Salle Antoine de St Exupéry pour la salle de réunion contiguë à la salle d'exposition
- Salle Anne Mandeville pour la salle d'exposition

## VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à 20 voix POUR et 3 CONTRE pour le nom de la salle de réunion et à l'unanimité des membres présents et représentés pour la salle d'exposition,

- Dénomme les salles de réunion comme proposées par la commission culture

## VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Deux boîtes à lire vont être installées sur la commune afin de créer du lien et du partage entre les habitants : une dans le jardin de l'espace culturel et une autre au Migron.
- Suite à un départ, le logement d'urgence a été entièrement remeublé par le Secours humanitaire car dégradé pour un montant d'un peu plus de 700 €. Mme Phillodeau précise que malheureusement c'est le risque de toute situation précaire.
- Ouverture du Camping municipal : celui-ci sera ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril et jusqu'au 30 septembre
- Le Fross'Tival a lieu samedi 09 avril prochain. De nombreuses animations auront lieu l'après-midi et cette manifestation se terminera par un dîner dansant à la salle polyvalente.
- Le Conseil Municipal d'Enfants s'est réuni plusieurs fois depuis leur installation et ont travaillé sur 3 projets par commission qui ont tous été débattu et certains vont voir le jour prochainement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H59.**

Le Maire,  
S. SCHERER

